

**Climat des investissements en Algérie :
Insuffisances et perspectives d'amélioration**

GUERID Omar
Université -Biskra-

Résumé :

Avec la mondialisation de l'économie, le libre échange, la libéralisation financière et la progression phénoménale des investissements directs étrangers (IDE), beaucoup de pays dits en voie de développement ont pu rattraper le retard en matière d'industrialisation , ce qui a rendu l'attractivité des IDE très concurrentielle sur le marché mondial compte tenu de l'impact positif de ces derniers sur la croissance économique dans de nombreux pays notamment ceux du (BRICS) à savoir le Brésil, Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. Ces pays qui sont devenus la locomotive de l'économie mondiale en ces temps de crise.

A l'instar des autres pays en développement, l'Algérie a mis en place depuis des années des politiques visant à attirer d'avantage les IDE, mais les flux de ces derniers restent modestes par rapport au potentiel du pays et ils restent concentrés essentiellement dans le secteur des hydrocarbures.

Ce travail aura pour objectif de tirer les lacunes du climat des affaires en Algérie, ces lacunes sont devenues de véritables obstacles devant la pérennisation des IDE dans le pays. Elles y ont même obscurci le climat des affaires en affaiblissant la compétitivité et l'attractivité de l'économie nationale.

المخلص:

في ظل العولمة الاقتصادية و بفضل التبادل الحر و الزيادة المعبرة في تدفقات الاستثمار الأجنبي المباشر استطاعت العديد من الدول السائرة في طريق النمو أن تستدرك التأخر في مجال الصناعة و التنمية الاقتصادية عموما مما أدى إلى اشتداد المنافسة بين هذه الدول لجذب أكبر قدر من الاستثمارات الأجنبية نظرا للدور الإيجابي الذي تلعبه هذه الأخيرة في النمو و التنمية الاقتصادية , و التي بفضلها أصبحت دول مثل الصين , روسيا , الهند , البرازيل و إفريقيا الجنوبية تمثل قاطرة الاقتصاد العالمي.

كباقي الدول النامية أدخلت الجزائر عدة إصلاحات على نظامها الاقتصادي من أجل جذب المزيد من الاستثمار الأجنبي المباشر ولكن تدفقات هذا الأخير تبقى متواضعة مقارنة بالإمكانات الاستثمارية للبلد .

يهدف هذا العمل إلى تسليط الضوء على النقائص التي تشوب المناخ الاستثماري في الجزائر و التي تحد من جاذبية و تنافسية الاقتصاد الجزائري .

Introduction

Historiquement, les firmes multinationales se sont implantées à proximité des réserves de matières premières comme le fer ou le charbon. Mais dans un monde moderne régi par le transport rapide à bas prix la décision d'investir est moins influencée par de tels facteurs. Pour beaucoup d'entreprises la disponibilité des

ressources ne constitue plus un facteur majeur dans leurs décisions d'implantation .A travers l'IDE, ces firmes sont motivées par le souhait de disposer d'unités de production dans des pays avec un potentiel de développement de marché, et par le besoin de diversifier la production pour tirer profit des différentes opportunités dans d'autres pays. L'IDE devient donc le fruit d'une décision stratégique de la firme multinationale, dont le but premier est de se procurer un retour financier comme l'investissement de portefeuille.

Afin de réaliser cet objectif l'investisseur potentiel s'intéresse à de nombreux facteurs avant de prendre une telle décision.

De leur part les pays en développement ont abandonné les thèses hostiles à l'égard des IDE, cette méfiance a laissé place à une compétitivité grandissante entre ces pays afin d'attirer le maximum d'IDE en proposant un environnement économique et législatif plus attractif.

Quant à l'Algérie, elle a engagé une série de réformes à la fois structurelles et institutionnelles visant à améliorer le climat des investissements.

PARTIE I : QU'EST CE QUE LE CLIMAT DES INVESTISSEMENTS ?

Afin de maximiser les avantages des IDE tous les pays développés ou en voie de développement rivalisent entre eux pour améliorer les principaux aspects qui influencent les choix d'implantation des investisseurs directs étrangers. Ces aspects forment ce qu'on appelle le climat des investissements.

DEFINITION :

- Le climat des investissements est « l'ensemble des facteurs propres à un lieu donné qui offre aux entreprises des possibilités et autres raisons de réaliser des investissements productifs, de créer des emplois et de se développer »ⁱ.
- Ce climat peut être défini comme « les facteurs propres à la localisation de l'entreprise qui lui donnent la possibilité ou le désir d'investir à des fins productives, de créer des emplois et de développer ses activités »ⁱⁱ.
- Le DCED (Le comité des bailleurs pour le développement des entreprises) définit le climat des investissements comme « l'ensemble des conditions légales, institutionnelles et réglementaires qui régissent les activités des entreprises »ⁱⁱⁱ.

Les différents aspects d'un bon climat des investissements.

Une enquête réalisée par la banque mondiale en 2001, avait pour objectif de classer les facteurs décisifs dans la décision d'investir dans un pays donné selon leurs importances. Cette enquête a été menée auprès de plus de 26000 entreprises dans 53 pays en développement. Les résultats de cette enquête sont résumés dans la figure suivante^{iv} :

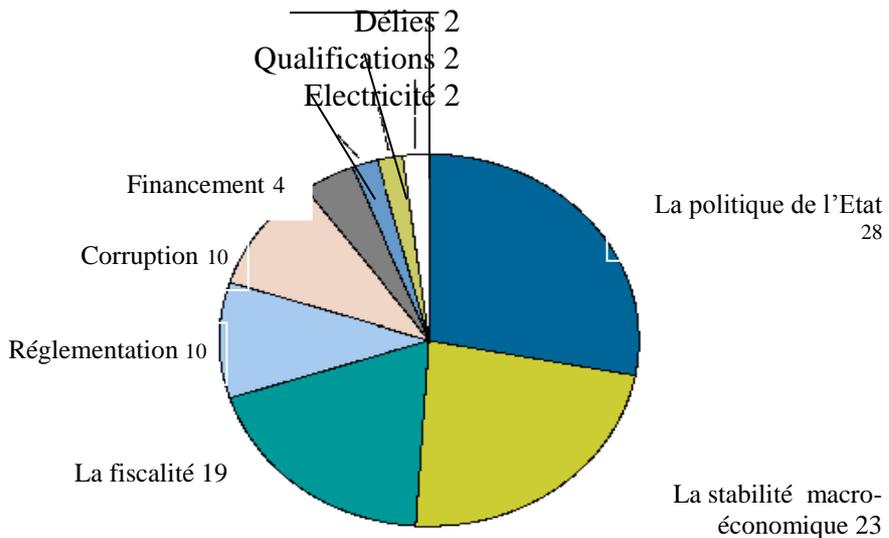


Figure 1: les préoccupations majeures des entreprises quant au climat des investissements

Les facteurs décisifs pour les IDE peuvent être répertoriés en trois groupes :

- Le cadre politique et législatif.
- Le cadre économique .
- Les actifs créés.

I) Le cadre politique et législatif

Selon la précédente étude, les risques liés à l'instabilité politique et législative dans les pays d'accueil figurent au premier plan dans les préoccupations des entreprises, car les firmes multinationales cherchent toujours à opérer dans les pays offrant une bonne garantie de stabilité politique. Cela est sans doute plus important pour eux que de savoir si un pays est en phase de reprise ou de déclin économique. Ces firmes évaluent sans cesse le degré de risque politique et prêtent une attention au moindre changement dans ce domaine^v.

Ce risque peut être défini comme étant: "le risque de voir subvenir dans un pays des changements politiques pouvant entraîner des conséquences défavorables importants sur le fonctionnement des entreprises étrangères situées dans ce pays , ainsi que sur le bon déroulement des opérations commerciales et financières effectuées avec ce pays"^{vi}.

Les pays ayant une tradition de démocratie parlementaire représenteront donc un moindre risque politique aux yeux des entreprises y opérant ,ce risque sera grand dans les pays où cette tradition est inexistante.^{vii}

De leur part, les politiques et comportements des pouvoirs publics qui façonnent le climat de l'investissement couvrent un vaste champ d'action, qui va des mesures d'application des

contrats et de la réglementation de l'activité économique, au fonctionnement des marchés financiers et des marchés du travail , ainsi qu'à des caractéristiques plus générales de la gouvernance. L'incertitude de la politique de l'Etat, l'instabilité des législations et les réglementations arbitraires peuvent aussi hypothéquer les possibilités d'investissement et refroidir les investisseurs. Ces derniers accordent beaucoup d'importance à la stabilité de l'environnement législatif et réglementaire qui leur garanti la protection des droits de propriété, la lutte contre la corruption, le mécanisme transparent d'accès au foncier et aux créditsEtc.

II) Le cadre économique :

Le cadre économique a également des implications d'une portée considérable, Cela inclue une stabilité macroéconomique et une libéralisation des échanges,cette stabilité garantit une faible inflation, des taux d'intérêts peu élevés et un taux de change stable. L'inflation pour sa part augmente les coûts de production ,et oblige les entreprises à augmenter leurs prix ou à diminuer les marges bénéficiaires. Des taux d'intérêts élevés accroissent le coût du capital. L'instabilité des taux de change accroît le risque de change des entreprises . Une monnaie qui se déprécie diminue quant à elle d'autant la valeur des bénéfices rapatriés. La libéralisation des échanges permet aux investisseurs étrangers de pénétrer les marches, d'effectuer une utilisation plus souple des ressources et d'avoir la liberté de prendre leurs propres décisions^{viii}.

L'une des raisons majeures qui ont poussé les entreprises à l'internationale à travers les IDE est la réduction des coûts de production afin d'améliorer leur compétitivité au plan international. Pour cela les investisseurs étrangers cherchent toujours un coût de travail compétitif pour une main-d'œuvre de bonne qualification.

D'autre part les coûts supportés par les entreprises du fait de la politique des pouvoirs publics peuvent être élevés et rendre peu rentables nombre de possibilités d'investissement. Les indicateurs du projet *Pratique des affaires* mettent en lumière la lourde charge imposée par une réglementation dépassée ou mal conçue. Mais celle-ci n'est qu'un aspect du problème. Le manque de fiabilité de la distribution d'électricité et d'autres infrastructures, le crime et la corruption peuvent entraîner des coûts plus importants que ceux imputables à la réglementation. De plus, ces coûts peuvent encore grimper à cause d'un respect des contrats mal assuré et une réglementation onéreuse, ils peuvent dépasser 25 % des ventes, soit plus de trois fois le montant des impôts dont s'acquittent généralement les entreprises^{ix}.

III) Les actifs créés.

Le terme "actifs créés " compare la gamme d'actifs accumulés par un pays au fil du temps .Ils ont été créés par l'effort humain, certains de ces actifs sont tangibles comme les infrastructures d'un pays, d'autres sont basés sur la connaissance et sont donc intangibles, ils comprennent les capacités d'innovation, les compétences en terme d'emploi et de management, le stock de propriété intellectuelle (brevets, marque s déposées...)^x.

Les actifs créés sont devenus cruciaux pour maintenir la compétitivité des entreprises, dans un monde en mutation rapide. L'importance croissante de ces actifs est sans doute l'évolution la plus significative survenue parmi les déterminants de l'IDE dans l'économie mondiale en cours de libéralisation et de mondialisation.

L'amélioration du climat de l'investissement va de pair avec la valorisation du capital humain. L'existence d'une main-d'oeuvre qualifiée est essentielle pour permettre aux

entreprises d'adopter des technologies plus productives. L'amélioration du climat de l'investissement accroît le rendement dans l'éducation. Le soutien de l'Etat en faveur de l'éducation et de la formation élargit les perspectives d'avenir des individus — de même qu'il accroît l'aptitude des entreprises à exploiter de nouvelles opportunités de marché. De nombreuses entreprises de pays en développement estiment que l'insuffisance de qualification et d'instruction des employés est un obstacle important et parfois majeur pour leur fonctionnement^{xi}.

Une main-d'œuvre qualifiée et des réserves de connaissances technologiques sont des actifs clés pour les investisseurs étrangers en quête de compétitivité sur la scène mondiale.

PARTIE II : LE CLIMAT DES INVESTISSEMENT EN ALGERIE : REALITES ET PERSPECTIVES

La situation économique et financière de l'Algérie après avoir connu des années de plomb au cours de la décennie 90, s'est nettement améliorée avec le retour de la stabilité. Plusieurs observateurs jugent que la situation macro-économique devrait être plus favorable aux investissements comme le montre le tableau suivant :

	2009	2010	2011
Population (millions)	35.6	36.1	36.2
PIB (millions USD)	139.800	160.300	188.68
Taux de croissance du PIB (%)	2.40	3.30	2.5
Dette extérieure (millions USD)	5312	4488	4400
<u>Réserves de change</u> (milliards USD)	148.900	165.300	182.22
Réserves en mois d'importations	30.9	33.2	35.6
Taux de chômage	11 %	11 %	10%
Inflation	5.70	4.30	4.2
IDH*	0.754	0.696	0.698
Classement	104/182	84/169	95/181

Source :

- La Banque d'Algérie. Rapport sur la conjoncture économique et monétaire en Algérie 2009 ; 2010 ; 2011.
- *Rapport de l'UNEP sur le développement humain.

Les pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne dits pays MENA (Algérie, Tunisie, Palestine, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Turquie) sont en concurrence en matière d'attractivité des IDE, mais pas dans tous les secteurs, car contrairement à l'Algérie et à la Libye où les IDE se concentrent quasi-exclusivement dans le secteur des hydrocarbures, les autres pays de la région bénéficient de la délocalisation dans plusieurs secteurs notamment ceux du tourisme, du textile et même de l'aéronautique.

Le tableau suivant nous montre le flux des IDE dans quelques pays de la région MENA.

u. million de dollars

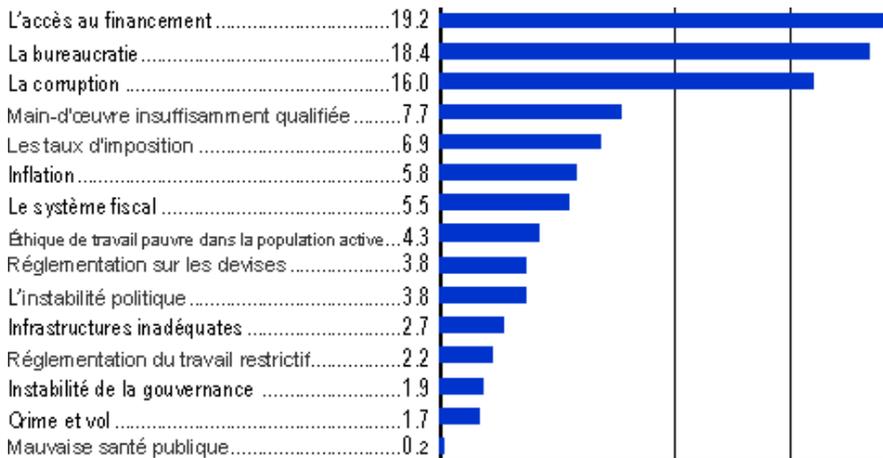
Pays	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Algérie	1081	1795	1662	2294	2761	2291	2571
Maroc	1654	2449	2805	2487	1952	1304	2519
Tunisie	783	3308	1616	2758	1688	1513	1143
Egypte	5376	10043	11578	9495	6712	6386	-483
Turquie	10033	20185	22047	19504	8411	9071	15876

Source : unctadstat.stat.unctad.org

La question qui se pose est donc, l'Algérie possède t'elle un seul "avantage comparatif": à savoir les hydrocarbures ? Comment voit 'on à l'étranger le climat des investissements en Algérie?

Afin d'évaluer le climat des investissements dans un pays donné , les investisseurs étrangers explorent et exploitent la documentation existante portant sur le climat des affaires, notamment les rapports publiés par les institutions internationales (doing business de la Banque Mondiale), les rapports d'institutions non gouvernementales(le rapport sur la compétitivité dans le monde du forum économique mondiale –WEF- de Davos) , et la notation périodique des agences de « rating » qui ont pour objectif, de permettre aux investisseurs de prendre des décisions d'investissement de façon plus objective en classant les pays en fonction des risques politiques et économiques qu'ils présentent .

Le tableau suivant reprend et résume les préoccupations majeures des entreprises quant au climat des investissements selon le forum économique mondial.



Source: WEF. The Global Competitiveness Report 2011-2012.p94

Concernant l'Algérie, décideurs et opérateurs économiques nationaux et étrangers sont unanimes sur un point : le climat des investissements en Algérie demeure critique en raison des obstacles qui caractérisent le système économique du pays et empêchent la valorisation effective de son potentiel d'investissement.

Ces insuffisances sont dues à plusieurs facteurs dont les plus importants sont :

- L'accès au financement.
- La bureaucratie.
- La corruption.
- L'instabilité législative et juridique.
- L'Algérie ne profite pas de l'offshoring.
- Des ressources humaines insuffisamment qualifiées .
- L'accès au foncier.

I) L'accès au financement

En autorisant la concurrence interbancaire dans un pays où seules les banques publiques avaient droit de cité, la loi relative à la monnaie et au crédit d'avril 1990 a ouvert la voie aux changements dont avait besoin le système bancaire algérien. Ce secteur reste dominé par les banques publiques malgré le nombre croissant des banques étrangères agréées, ces dernières ne réalisent qu'environ 6% de l'activité total du système bancaire algérien, ce système ne semble pas être en mesure de garantir les opérations financières relatives aux investissements, car il ne dispose ni de marché des valeurs mobilières, ni de marché obligataire, ni de marché hypothécaire, ni de marché des changes.

Les banques publiques ont bénéficié d'une recapitalisation se chiffrant à environ 450 milliards de dinars, cette dernière action d'assainissement porte à près de 1250 milliards de dinars le montant des capitaux injectés par l'Etat dans ces banques^{xii}. L'aisance financière dont elles jouissent aujourd'hui devrait leur ouvrir la voie à des réformes plus profondes (ouverture du capital, amélioration de la qualité de service, meilleure prise en charge de l'investissement).

A travers cette recapitalisation, les pouvoirs publics ont voulu donner un signal fort aux investisseurs étrangers, mais ces derniers ont une image très négative sur ce secteur à cause de la bureaucratie et les procédures exagérément longues de l'octroi de crédits.

Une étude, réalisée par des experts de l'union européenne, montre que si l'Algérie possède des atouts certains pour attirer les IDE (taille du marché, énergie, coût de la main d'œuvre dont la qualification devrait être améliorée) l'état du système bancaire constitue le premier obstacle à l'IDE, il est classé bien avant la sécurité du pays et la lourdeur des procédures douanières et administratives^{xiii}.

Une autre enquête menée auprès de 570 entreprises révèle que dans le domaine de l'investissement, la plus grande contrainte que rencontrent les entrepreneurs algériens est la même citée plus haut concernant les étrangers, l'accès au crédit. Le financement de l'investissement se heurte toujours à des lourdeurs et à des obstacles qui décourageraient tout esprit d'entreprise. Les mêmes difficultés sont signalées par les entrepreneurs en matière de crédits d'exploitation. Ces obstacles expliquent le nombre importants d'entrepreneurs qui préfèrent s'autofinancer plutôt que de recourir au système bancaire : 72% des entrepreneurs enquêtés affirment autofinancer leurs fonds de roulement et 70% leurs investissements. Les banques sont aussi mises à l'index pour la mauvaise qualité des services qu'elles prodiguent. L'enquête révèle, par exemple, que l'encaissement des chèques d'une même banque dans la même ville nécessite un délai de 6 à 17 jours et 33 à 34 jours lorsqu'il s'agit d'un chèque d'une banque différente dans une autre ville, et pour l'ouverture d'un crédit documentaire, les délais sont de 15 jours^{xiv}.

Une étude réalisée par l'institut international de sondage Word Economic Forum's Global Competitiveness Report en 2009 a classé le système bancaire algérien au dernier rang mondial (130), cette évaluation établie sur la base de l'octroi de notes d'appréciation comprises entre 1 et 7 a accordé à peine 3.9 à l'Algérie. Des pays comme la Libye ou le Lesotho ont obtenu de meilleures notes et partant un meilleur classement.

Afin d'identifier et de mettre en valeur les potentialités du pays dans le secteur bancaire, un rapport de la CNUCED portant sur l'examen de la politique de l'investissement en Algérie propose les recommandations suivantes^{xv} :

- 1) Renforcer le partenariat entre les banques nationales et étrangères, par les prises de capital afin de favoriser le transfert de compétences dans le domaine des services bancaires et financiers, l'amélioration de la qualité de l'information et la modernisation des techniques de paiement.
- 2) Renforcer le contrôle de la Banque centrale, afin d'éviter d'autres faillites du type El Khalifa et BCIA; cela permettrait de renforcer la crédibilité et la confiance des investisseurs dans le marché bancaire et financier algérien et améliorer l'image du secteur tout entier.
- 3) Accroître les compétences en techniques financières de marché et en ingénierie financière en mettant en place des programmes de formation spécialisée, afin de permettre aux institutions financières de s'engager dans toutes les activités financières sous la surveillance d'une véritable autorité de contrôle.

Le marché financier pour sa part, souffre d'une sous-activité chronique, depuis sa création en 1998. Le bilan de la bourse d'Alger reste bien maigre, avec seulement cinq titres cotés dont trois actions (El Aurassi, Alliance assurance, et Saidal), deux titres obligataires (Sonelgaz et Dahli),six intermédiaires financiers et un volume de transaction en baisse d'une année à l'autre (à peine une vingtaine de transactions par jour). Le déficit d'investisseurs, d'intermédiaires en bourse et un système de fonctionnement archaïque font que la bourse d'Alger tourne dans le vide.

Une telle situation est interprétée par les investisseurs étrangers comme un signe d'essoufflement de la réforme économique.

Les défis auxquelles l'Algérie fait face tournent autour de la mise en place d'un nouveau système financier et un marché de capitaux moderne, conformes aux standards internationaux, avec une réglementation de supervision forte qui permet de rattraper les marchés occidentaux, avec une crédibilité, une transparence et des règles claires pour le fonctionnement du marché. Faute de cela, ces marchés seraient inefficaces et n'attireraient aucun investisseur étranger et affaiblirait la croissance économique^{xvi}.

II) La bureaucratie

Selon le rapport de la CNUCED portant sur l'examen de la politique de l'investissement en Algérie, les procédures sont encore largement dissuasives. De manière générale, la bureaucratie est généralisée. Dans son parcours, l'investisseur étranger est confronté à de nombreux obstacles, en particulier à des retards excessifs dans les étapes de création de son projet : immatriculation de sociétés, obtention des différents permis, dédouanement, accès aux services publics et aux avantages fiscaux, procédures d'approbation des investissements.

De son côté, la banque mondiale publie chaque année son rapport « doing business » qui classe les économies mondiales en fonctions des facilitations qu'elles accordent à l'investissement, et qui suggère une appréciation des réglementations et procédures en vigueur dans 180 pays. Sa méthodologie est l'œuvre du professeur Andrei Shleifer, économiste de l'université de Harvard.

Dans le dernier classement général établi par doing business, l'Algérie est classée 136^e derrière la Tunisie, l'Égypte et le Maroc. Parmi les dix indicateurs qui mesurent

le climat des affaires celui qui porte à l'entrée dans le monde des affaires ou la création d'entreprises, le tableau suivant en montre quelques un.

	Facilités à faire des affaires (rang /183)	Création d'entreprises (rang /183)	Procédures (nombre)	Delai (jours)
Singapour	1	4	3	3
Tunisie	55	48	10	11
Maroc	114	82	6	7
Algérie	136	150	14	24
Egypte	94	18	6	7

Source : doing business 2011

Il est donc nécessaire de simplifier au maximum les procédures en réduisant le nombre de pièces exigées, en supprimant les contrôles à priori, en limitant au maximum l'intervention de l'administration, et en introduisant un système de supervision et d'incitation des administrations clefs (douanes, impôts, service foncier, etc.)

Cela passe par la création d'une agence exclusivement réservée aux IDE. Une direction de l'assistance et du suivi des entreprises étrangères devrait avoir une place essentielle dans l'organigramme de cette agence avec les moyens adéquats exigés pour la mise en œuvre de ses fonctions (banque de données, personnel compétent, coordination avec les organismes ministériels ou autres). En effet, l'actuelle ANDI ne semble pas avoir les moyens humains et financiers suffisants pour mener à bien sa mission d'accueil et de suivi des IDE^{xvii}.

Cette agence aura comme missions :

- Donner une meilleure image de l'Algérie ;
- Attirer les IDE en les informant sur les incitations et les opportunités d'investissement.
- Création de guichets uniques décentralisés couvrant les 48 wilayas où Les différentes administrations concernées par l'investissement y soient regroupées et disposant de toute l'autorité nécessaire pour la délivrance des prestations administratives liées à la réalisation de l'investissement. À ce pouvoir s'ajoute un autre qui faisait défaut dans l'ancienne réglementation : l'opposabilité des décisions de l'Agence. Bien que cette dernière ait des pouvoirs décisifs, il semble toutefois que, dans la pratique, ses décisions ne sont pas toujours appliquées par les autres départements. Les pouvoirs publics, en particulier l'autorité de tutelle, doivent veiller à ce que les décisions du guichet unique puissent être effectivement appliquées par les administrations. Un travail de sensibilisation doit être fait à cet égard auprès des administrations concernées. En outre, tout manquement à cette obligation doit recevoir le traitement approprié.
- Accompagner l'investisseur tout au long de la vie de son projet en lui assurant un suivi personnalisé et une assistance permanente auprès des organismes nationaux ou régionaux.

*La création d'une banque de données et l'utilisation des moyens de communications les plus modernes (site web, documentation spécialisée en différentes langues, etc.) permettraient de fournir une information fiable et actualisée aux investisseurs potentiels.

* L'agence aura aussi une mission de conseil sur l'itinéraire de l'investisseur, les conditions les plus favorables pour la réalisation et la réussite d'un projet déterminé, les meilleures zones et

sites d'implantation, les terrains et bâtiments adéquats au meilleur rapport qualité-prix, y compris auprès des autorités régionales, les régimes d'investissement, les modes de financement, l'identification des partenaires algériens dans les secteurs concernés. Cette mission, peu développée par l'ANDI, exigera des compétences et un personnel hautement qualifié^{xviii}.

III) La corruption

L'ONG de lutte contre la corruption - transparency international- définit ce fléau comme " l'abus à des fins privées d'un pouvoir reçu en délégation. Cette définition recouvre des pratiques très diverses : conflits d'intérêts, détournements de fonds publics, sommes extorquées par des agents publics abusant de leur pouvoir, autorités publiques soudoyées par des particuliers ou des entreprises pour fermer les yeux sur le non-respect d'une réglementation ou prendre une décision partielle, pots-de-vin versés par une entreprise au responsable des achats d'une autre, etc."^{xix}

Dans son Indice de perception de la corruption (IPC) pour l'année 2010, qui touche les administrations publiques et la classe politique dans 178 pays, l'Algérie est classée à la 105^e place sur 178, et obtient la note 2.9sur 10 .[(10) haut niveau d'intégrité ,(0) haut niveau de corruption] .

Le tableau qui suit indique que la note attribuée à l'Algérie depuis 2003, année où elle a été intégrée dans le classement de TI, ne cesse de se dégrader année en année.

L'année	Note (sur 10)	Classement
2003	2.6	88/133
2004	2.7	97/146
2005	2.8	97/159
206	3.1	84/163
2007	3	99/179
2009	3.2	92/180
2010	2.8	111/178
2011	2.9	105/180

Selon plusieurs spécialistes de la question de la corruption, la manne financière dont jouit l'Algérie est devenue la proie des prédateurs et des fonctionnaires zélés, et que ce fléau s'est ancré dans la société avec les vastes programmes d'investissement public qu'a connus l'Algérie depuis l'an 2000.

En effet, grâce à ces programmes, toute l'Algérie est en chantier, Des programmes engagés par l'Etat pour permettre au pays de rattraper le temps perdu durant les années 80 et 90 et d'engager réellement le décollage de son économie pour rattraper les nations émergées en matières d'infrastructures, d'équipements, de NTIC et de développement humain.

En 2001, un premier plan de relance économique 2001-2003 de 7 milliards de dollars est adopté, suivi par un second programme quinquennal de consolidation de la croissance 2005-2009 d'une enveloppe financière de144 milliards de dollars et un autre plan quinquennal 2009-2014 doté d'une enveloppe de 286 milliards de dollars.

Ces programmes ont été adoptés sans une évaluation rigoureuse des programmes précédents. L'absence de bilan pose des questions en rapport avec la bonne gestion de tous ces programmes, car sans un suivi rigoureux, une coordination globale de ces programmes, et un contrôle sévère, nous risquons de nous retrouver dans des

situations critiques où les objectifs assignés ne seront pas atteints. Alors que les enveloppes financières ont été consommées dans leur totalité, de telles pratiques ne peuvent que favoriser la confusion et l'opacité dans la gestion des deniers publics.

Ajoutons à cela, l'instabilité et le manque de clarté du code des marchés publics, la réglementation sur les marchés publics étant systématiquement détournée au profit du gré à gré qui est devenu la règle dans l'attribution de ces marchés au lieu d'être l'exception. Les spécialistes jugent que le gré à gré fait le lit de la corruption.

Les pouvoirs publics en Algérie doivent faire de la lutte contre la corruption une priorité vu l'ampleur du phénomène et les préjudices qu'il cause à l'économie nationale, une telle lutte exige :

- Le contrôle étroit exercé par le parlement et l'application effective des lois .
- l'existence d'une justice indépendante, de médias indépendants et d'une société civile dynamique.
- la simplification des procédures administratives pour les citoyens et les entreprises, ainsi que la généralisation de la gouvernance administrative électronique.
- l'instauration d'un code de conduite pour les fonctionnaires et la transparence dans l'octroi de la commande publique.
- L'activation de l'organe central de prévention et de lutte contre la corruption prévu par la loi du 20 février 2006 et qui n'est toujours pas opérationnel.
- La réactivation de la Cour des comptes et du Conseil national de la concurrence .

IV- L'instabilité législative et juridique

Le cadre juridique algérien est constitué essentiellement du code de l'investissement de 2001 puis 2006, qui étaient venus pour offrir un cadre attractif aux investisseurs étrangers. Pour certains spécialistes du droit des affaires, ils étaient trop libéraux, et mis en place pour susciter l'intérêt des investisseurs étrangers, mais depuis 2009 et la fameuse loi de finance complémentaire, on assiste à un sérieux revirement visant à revoir en profondeur le type de relations que l'Algérie compte avoir avec ses partenaires étrangers.

Cette loi stipule que :

- Les investissements étrangers, en vue de produire des biens ou services ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat où l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social.

- Les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égale au moins à 30% du capital social.

-Balance devises, l'investisseur étranger doit faire rentrer plus de devises dans le pays qu'il n'en sorte.

-Mobilisation du financement de l'IDE sur le marché bancaire algérien. En dehors du capital, le financement des investissements ne peut se faire par des emprunts extérieurs, seul le financement local est autorisé^{xx}.

- Instauration de l'impôt sur les dividendes

Pourquoi ce changement de cap ? Comment est il vu par les investisseurs étrangers ?

1- le pourquoi

a) Les IDE n'ont pas apporté à l'économie algérienne la valeur ajoutée escomptée, que ce soit en terme de création d'emplois, de transfert de connaissances, d'assistance

technique ou de formation professionnelle. En dehors du secteur des hydrocarbures qui a réussi à capter un flux de capitaux étrangers considérables, par ce qu'il est régi par une législation particulière, le reste de l'économie a connu une relative sécheresse en matière d'IDE, car si les investisseurs étrangers sont d'accord pour faire du commerce en Algérie, ils ne sont pas du tout prêts à y effectuer des investissements lourds.

Les centres commerciaux, d'affaires et de loisirs, les concessions automobiles sont les activités préférées des investisseurs étrangers. Ces "IDE" bénéficiant d'avantages fiscaux et parafiscaux, n'apportent pas de profits réels à l'économie puisqu'en dépit de la création d'emplois, ils ne sont pas productifs de richesses, à l'instar de l'industrie, de l'agriculture, ou du tourisme. Dans un pays en voie de développement important tout et n'exportant presque rien – les exportations hors hydrocarbures sont négligeables- il n'est pas indiqué de favoriser ou d'encourager ce type d'investissement en leur accordant des avantages exorbitants, bien au contraire ces "IDE" peuvent entraîner des sorties de devises conséquentes et développer des réflexes de consommation entraînant ainsi des importations de produits étrangers au détriment des produits locaux. Par conséquent, sur le plan économique, les avantages sont dérisoires par rapport aux préjudices qu'ils peuvent causer à l'économie nationale.

Concernant la création d'emplois et de richesses, on donne l'exemple de la multinationale, géant de l'agro-alimentaire Nestlé qui a investi au Maroc pour produire du café, denrée non produite en Algérie et qui a bénéficié dans le pays d'une source d'eau minérale à Chréa. Ce géant se contente chez nous de faire du remplissage pour concurrencer sérieusement les producteurs nationaux. Ce genre d'IDE profite uniquement à l'investisseur étranger et n'apporte rien à l'économie nationale en matière de technologie, de savoir faire.

b) Le rapport de conjoncture de la Banque d'Algérie pour l'année 2005, fait ressortir que le rapatriement des bénéfices des sociétés étrangères installées en Algérie a augmenté de 64,4% entre 2001 et 2005. Toujours selon la Banque d'Algérie, entre 2005 et 2007, 15,7 milliards de dollars (l'équivalent du tiers des recettes d'exportation de l'Algérie de l'année 2005) ont été transférés, soit plus de 5 milliards de dollars par an contre 1,5 milliards de dollars par an entre 2001 et 2004^{xxi}.

Selon des spécialistes, dans les 10 à 15 prochaines années, la proportion pourrait atteindre 70 milliards de dollars de transfert de dividendes, un volume nettement plus important que ce que l'on peut exporter à travers ces mêmes IDE.

2 –les conséquences

Alors que les pouvoirs publics tentent de minimiser l'impact de l'article 49-51 % introduit par la loi de finance 2009, le FMI vient d'établir un constat sur l'évolution des IDE en Algérie depuis l'introduction de cette loi. Les IDE ont chuté de 60% des suites de cette nouvelle réglementation, constate le FMI.

Il est vrai que cette baisse intervient dans un contexte mondial de crise, marqué par le recul des IDE à travers le monde en 2009, mais il faut reconnaître tout de même que ces nouvelles mesures introduites par le gouvernement algérien ont eu un impacte négatif sur le comportement des investisseurs étrangers. Il ya toujours une inquiétude qui plane .

En chiffres, la valeur des projets d'investissements étrangers recensés en 2009 s'est établie à 258 millions de dollars d'après le FMI, ce chiffre est trop loin de celui donné par le gouvernement algérien qui indique que la valeur des IDE était de 1,6 milliard de dollars durant l'année 2009.

Si l'on se réfère aux chiffres du FMI l'impact de cette nouvelle réglementation semble plus dévastatrice que prévu, car la tendance tourne à l'inquiétude dans les milieux d'affaires étrangers, et d'après les statistiques émanant de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), de 102 projets déclarés par des étrangers en 2008, le volume est passé à seulement 4 projets d'IDE recensés à la fin 2009.

Selon le FMI, " l'Algérie est contrainte d'améliorer son environnement des affaires car les IDE peuvent contribuer à la diversification de l'économie, et le défi actuel pour l'Algérie est de permettre aux investisseurs étrangers de trouver des partenaires fiables et importants afin de tisser les partenariats escomptés. Car le secteur privé reste faible et fragmenté, au moment où les investisseurs étrangers continuent d'afficher une réticence grandissante à s'allier avec des entreprises du secteur public. "^{xxii}

Les commentateurs et analystes ont conclu, après cette loi, à une interférence sinon à un rejet de la part de l'Etat algérien des IDE.

L'observation est certainement exagérée même si elle peut effectivement laisser perplexe quand on connaît la concurrence qui règne entre les pays du Sud pour attirer les IDE. La place que ces IDE occupent dans l'économie mondiale et le rôle qu'il peuvent jouer dans les pays du Sud qui ont besoin d'investissements, de technologie, et de savoir faire est très important ^{xxiii}.

S'il est légitime pour un pays comme l'Algérie de chercher à optimiser l'utilisation des capitaux qui pénètrent sur son sol et surtout à empêcher des sociétés qui cherchent à placer 500 millions de dollars afin de transférer 20 milliards de dollars sur 10 ans sans apporter le moindre transfert de technologie, il convient de faire preuve de discernement dans l'accueil des IDE, car prendre des mesures contraignantes envers tous les investisseurs étrangers ne peut que faire perdre la confiance irrémédiablement en la stabilité réglementaire et juridique dans un contexte où tout les pays cherchent à attirer des financements extérieurs privés en se dotant d'instruments favorables aux investisseurs et en déployant des organisations entièrement dédiées à cette fin ^{xxiv}.

V) L'Algérie ne profite pas de l'offshoring.

L'offshoring consiste à délocaliser de manière optimale des activités ou processus de l'entreprise, en s'appuyant sur les nouveau moyens de télécommunications, dans des zones géographiques qui disposent de différentiels importants en matière de disponibilité, de qualité et de coût de la main-d'œuvre ^{xxv}. ces zones sont appelées « zones franches ».

La convention de Kyoto définit la zone franche comme étant « une partie du territoire d'un Etat dans laquelle les marchandises sont généralement considérées comme n'étant pas sur le territoire douanier au regard des droits et taxes à l'exportation et ne sont pas soumises au contrôle habituel de la douane ». La zone franche accueille des produits importés des pays du Nord qui sont transformés dans les pays du Sud avant d'être réexportés.

Beaucoup de pays ont réalisé de bonnes performances dans le domaine de l'offshoring comme c'est le cas du Brésil, la Malaisie, l'Inde. Dans ce domaine, la clef du succès

est : Coût, qualité, fiabilité des télécommunications et des ressources humaines qualifiées.

L'Inde a incontestablement pris de l'avance dans ce domaine en raison d'une politique volontariste et stable menée par les pouvoirs publics depuis de nombreuses années, le pays occupe 75% du marché mondial de l'offshoring, et 7% du PIB sont produits par les activités d'offshoring qui ont réalisé 33% des exportations du pays et qui emploient quatre millions de personnes directement ou indirectement^{xxvi}.

Dans un pays où les éléments structurants d'une économie de marché tardent à se mettre en place la créations de zones franches est indispensable pour capter les délocalisation d'entreprises étrangères, réduire l'intensité du secteur économique informel, et ériger des zones de prospérité à la faveur des investissements directs étrangers attirés par des régimes de faveur octroyés dans ces zones économiques spécifiques, l'Algérie est un des rares pays émergents à ne pas en disposer.^{xxvii}

VI) Des ressources humaines insuffisamment qualifiées

Le niveau de formation du capital humain demeure un indicateur fondamental de la compétitivité des économies modernes ; le facteur humain joue en effet un rôle déterminant dans le développement et la compétitivité des entreprises, contribuant ainsi à améliorer l'attractivité d'un pays en termes de flux internationaux d'investissement.

L'O.C.D.E désigne par le capital humain « les connaissances, qualifications, compétences et autre qualités possédées par un individu et intéressant l'activité économique »^{xxviii}.

La plupart des auteurs qui traitent du capital humain se concentrent sur l'éducation comme la principale composante de ce capital humain.

Depuis son indépendance, l'Algérie a consacré d'immenses ressources financières pour son système d'éducation et de formation technique et professionnelle. Elle a acheté et consommé également beaucoup de technologie, à la faveur de la mise en place de son appareil industriel, mais elle n'est pas devenue, pour autant, un pays industrialisé technologiquement avancé^{xxix}.

Pour beaucoup de spécialistes, la formation des ressources humaines s'est significativement améliorée ces dernières années, mais elle reste encore inadaptée aux besoins actuels du marché.

En effet, les entreprises transnationales font souvent référence au manque de techniciens supérieurs et de personnel d'encadrement, ce qui constitue un véritable obstacle à l'entrée pour les investisseurs qui sont dans l'obligation de faire appel à du personnel étranger afin de pallier ce déficit. Cette situation représente un coût supplémentaire non négligeable qui doit être pris en compte lors de leur décision d'investissement.

Ces investisseurs doivent donc être en mesure de trouver sur le marché du travail des demandeurs d'emploi ayant un profil qui puisse répondre à leurs besoins réels, ainsi, les questions de la qualité de la formation, et de l'adéquation formation-emploi s'avèrent fondamentales, d'autant plus que ces investisseurs, créateurs d'emploi et de richesses, doivent être compétitifs dans le contexte du processus de la mondialisation et de ses défis. L'expérience de nombreux pays a montré, par exemple, qu'il ne suffit pas d'avoir des salaires bas pour soutenir la concurrence^{xxx}.

A titre d'exemple, le réseau de l'enseignement supérieur s'étend sur 36 villes regroupant 62 instituts universitaires, dont 17 universités multidisciplinaires qui accueillent plus de 1.5 million d'étudiants, aucune Université algérienne n'a paru au classement du top 500 ou top 1000 des universités publié dans la 10e édition du rapport annuel établi par l'Université Shanghai Jiao Tong. Comme il est montré dans le tableau suivant, la meilleure Université algérienne, à savoir celle de Constantine a été classée 7e en Afrique du Nord, 25e en Afrique et 26e dans le Monde arabe, et 1837e dans le monde .

Classement mondial	Université
1837	Université Mentouri de Constantine
2276	Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene
2884	Université Badji Mokhtar de Annaba
3487	Université Abou Bekr Belkaid Tlemcen
3509	Université Ferhat Abbas Setif
4358	Université Djillali Liabes
4391	Université d'Oran
5212	Université Hassiba Ben Bouali
5427	École National Supérieure de l'Informatique (ex-INI)
5541	Université de Batna
5878	Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou
7208	Université Mohamed Khider Biskra
7393	Université M'Hamed Bougara de Bumerdes
7695	Université Abdelhamid Ibn Badis Mostaganem

Source : Shanghai-Jiao Tong University

www.shanghairanking.com/ARWU2012

Afin de valoriser les ressources humaines , il conviendrait de :

- Augmenter les financements publics destinés à l'université et à la recherche (R-D).
- Encourager la recherche scientifique auprès du secteur privé par des mesures fiscales incitatives (crédit d'impôts ou réduction fiscale pour les investissements dans la recherche- développement).
- Promouvoir les liens entre les universités, les écoles de formation professionnelle, les centres de recherche et le secteur privé. Cette politique devrait permettre aux opérateurs privés locaux et internationaux de s'impliquer dans l'élaboration des programmes d'études afin de répondre aux besoins du marché du travail et de contribuer au financement des instituts techniques et universitaires.
- Diversifier et améliorer l'offre de formation universitaire et post-universitaire en management, gestion d'entreprises, économie, ingénierie, informatique, finance et entrepreneuriat.
- Favoriser l'ouverture du système universitaire national aux réseaux internationaux, par le biais de la signature d'accords de coopération entre les universités algériennes et les grandes écoles de commerce étrangères (mise en place de MBA communs et de programmes d'échange pour les étudiants, les chercheurs et les professeurs).
- Favoriser la protection et la commercialisation des résultats de la recherche scientifique à travers la diffusion de la culture de la propriété intellectuelle auprès des

opérateurs privés nationaux.

VII) L'accès au foncier

La question de l'accès au foncier a constitué, tout au long de ces dernières années, un élément central dans le débat autour de la relance de l'investissement.

Le foncier est souvent présenté comme un facteur bloquant par sa non-disponibilité ainsi que par les conditions de sa gestion.

Selon les experts de la CNUCED, bien que la propriété de la terre ne soit pas interdite pour les étrangers, le foncier économique demeure l'un des obstacles majeurs à l'investissement. Les problèmes sont les suivants : inaccessibilité aux terrains appropriés disponibles, multiplicité des formalités administratives et des textes juridiques, existence de nombreux intervenants, prix du terrain prohibitif, absence de régularisation de nombreux terrains, immobilisme du marché, rigidité de l'offre, spéculation et opérations de revente illicites^{xxxii}.

En Algérie, pour des raisons historiques, la majorité des terrains destinés aux investissements sont d'origine publique. Cependant, ces terrains étant rares pour les raisons invoquées précédemment, cela a pour résultat de rendre l'accès au foncier pratiquement impossible pour les investisseurs étrangers.

Pour résoudre ce problème la CNUCED suggère^{xxxiii} :

- La création d'un Observatoire du foncier et d'une banque de données dont la mission est d'établir la situation de l'offre de terrains et de cerner les spécificités de la demande (encore peu connue) est souhaitable. Cette banque de données permettra de localiser les terrains susceptibles d'être mis sur le marché, qu'ils soient de propriété publique ou privée, leur superficie, le statut des occupants éventuels, l'état de développement des infrastructures privées environnantes, les procédures d'accès et les agents gestionnaires de ces terrains.

- Une institution devrait être désignée pour saisir la complexité des tâches, réaliser et suivre l'évolution des différentes étapes du plan d'action en matière de foncier économique : centraliser les données, assurer le suivi des décisions prises, coordonner entre les différentes administrations impliquées, assurer l'information quant aux procédures d'accès aux terrains en vue de satisfaire la demande des promoteurs potentiels à l'échelle de tout le pays, fournir toute l'information sur les terrains, notamment industriels, disponibles à l'échelle nationale.

Conclusion

Financièrement, l'Algérie n'a jamais été, depuis 1962 aussi prospère, mais l'économie algérienne est de plus en plus dépendante des hydrocarbures qu'elle ne l'était dans les années 1970 : 30% du PIB en 1970 ; 50 % en 2011.

Les autorités algériennes doivent maintenant relever un défi de taille, à savoir préparer l'après pétrole, et préparer l'économie à passer de son statut d'économie rentière à celui d'économie de production de biens et de services performante et compétitive. L'objectif est d'opérer une mutation dans le régime de croissance, le régime actuel de la croissance est tiré par les hydrocarbures avec une production industrielle en baisse (moins de 5% du PIB) ; Les exportations hors hydrocarbures ne dépassent pas les deux milliard de dollars, La vulnérabilité aux chocs extérieurs y est élevée. Le défi est de lui substituer un nouveau régime de croissance tiré par le savoir-faire et l'innovation, capable d'asseoir durablement des rythmes élevés de 6-7 %, avec une optimisation de l'usage de l'outil de production^{xxxiii}. Une croissance de

qualité repose sur un investissement productif, (nationale ou étrangers) c'est –à-dire un investissement qui produit des richesses et des emplois.

Pour tirer bénéfice des IDE, à l'instar de plusieurs pays en développement, l'Algérie doit améliorer son climat d'investissent et créer un environnement économique plus attractif pour les IDE.

L'économie algérienne n'attire pas l'IDE, non par manque de débouchés ou par étroitesse du marché intérieur, non plus pour cause de coût élevé de la main-d'œuvre mais par incapacité des différentes administrations économiques à huiler la mécanique qui mène à l'investissement. Nous connaissons tous le classement peu glorieux de notre économie en matière de climat des affaires : le «doing business», que la Banque mondiale publie chaque année et qui classe les économies mondiales en fonction des facilitations qu'elles accordent à l'investissement, place l'économie algérienne parmi les 20 dernières, sur plus de 160 économies. Et chaque année, la situation se détériore encore un peu plus : l'accès au crédit est un calvaire pour les promoteurs, l'acquisition d'un terrain pour l'implantation de l'usine est quasi impossible, le droit économique qui régit l'activité économique est illisible, changeant et peu rassurant... etc.^{xxxiv}.

L'économie algérienne a besoin d'une stratégie d'attractivité pour bénéficier des opportunités offertes par le mouvement d'internationalisation des capitaux. Cette stratégie doit remplir des pré requis : législation sur la propriété claire et transparente ; lutte déterminée contre la corruption, formation d'un capital humain local et soutien à la recherche-innovation.

Les pays peuvent attirer les investisseurs potentiels par la taille et la croissance de leurs marchés intérieurs, leur proximité géographique, l'accès qu'ils peuvent donner à des marchés potentiels clés, notamment de grands marchés régionaux, les ressources naturelles, tous ces facteurs constituent la première génération des politiques favorables à l'IDE. Par ailleurs, l'existence d'actifs créés prend de plus en plus d'importance pour attirer les IDE.

Les facteurs qui déterminent le lieu où les grandes sociétés transnationales (STN) pourraient investir deviennent de plus en plus complexes, en particulier les actifs immatériels prennent une importance croissante. L'accès à la technologie et à la capacité d'innovation des pays étrangers devient un facteur crucial. ce sont des « actifs créés » et la détention de ces actifs est déterminante pour la compétitivité des entreprises et des nations dans une économie mondialisée.

Bibliographie

ⁱ Warrick Smith et Mary Hallward-Driemeier. Le climat de l'investissement : une donnée primordiale. Finances & Développement.fmi. Mars 2005.P40

ⁱⁱ . Rapport sur le développement dans le monde 2005.la banque mondiale. P2.

ⁱⁱⁱ . Appuyer les réformes de l'environnement des affaires.sur le site : www.dced.fr

^{iv} . Rapport sur le développement dans le monde 2005.op.cit.p3

^v .Andrew Harison, Ertugrul Dalkiran,Ena Elsey. Business international et mondialisation.de boeck.Paris. 2004. p125.

^{vi} . Josette Peyrard.Gestion financière internationale. Librairie Vuibert. Paris. 1999. p169.

^{vii} . Andrew Harison, Ertugrul Dalkiran,Ena Elsey.op.cit.p125.

^{viii} Ibid.p324.

^{ix} Warrick Smith et Mary Hallward-Driemeier.op.cit.p41

^x Andrew Harison, Ertugrul Dalkiran,Ena Elsey.op.cit.p325

- ^{xi} . Rapport sur le développement dans le monde 2005. op.cit. p19
- ^{xii} Nordine Grim. L'économie algérienne otage de la politique. Casbah édition. Alger.2004.p86.
- ^{xiii} Abdelouahab Resig. Algérie Brésil Corée du sud, trois expériences de développement. OPU. Alger.2006.p125
- ^{xiv} Abdelmadjid Bouzidi. économie algérienne, éclairage. ENAG éditions. Alger.2011. p242.
- ^{xv} .Examen de la politique de l'investissement en Algerie.www.unctad.org/fr/docs.pdf.p76.
- ^{xvi} Abdou Attou.un nouveau système financier pour un meilleur développement économique. ouvrage collectif sur le développement économique en Algérie .casbah éditions.2011.p230.
- ^{xvii} .Ibid. p50
- ^{xviii} .Ibib.p53
- ^{xix} . *Transparence International*. Rapport moral 2010.p6. www.transparence-france.org
- ^{xx} .Guide investir en Algérie. Éditions 2011.KPMG. p56
- ^{xxi} .Abdeltif Rebah. Économie algérienne, Le développement national contrarié .INAS. Alger .2011.p126.
- ^{xxii} Algérie : questions choisie .www.imf.org.
- ^{xxiii} Abdelmadjid Bouzidi. Faut- il tourner le dos aux investissements directs étrangers ?.Le soir d'Algérie du 18/03/2009.p24
- ^{xxiv} Camille Sari. Algérie et Maroc : Quelles convergences économiques. Cabrera éditions. Paris.2011.p197.
- ^{xxv} Abdellatif Benachenhou. Pour une meilleure croissance. Alpha Design.2008.p 151
- ^{xxvi} Ibid. p 151.
- ^{xxvii} Nordine Grim. op.cit .p97.
- ^{xxviii} Abdelouahab Resig.op.cit.p128
- ^{xxix} Mustapha Mikideche. L'économie algérienne à la croisée des chemins. Dahlab .Alger.2008.p228.
- ^{xxx} Abdelouahab Resig.op.cit.p129.
- ^{xxxi} Examen de la politique de l'investissement en Algérie. op cit.p43
- ^{xxxii} Ibid.p55.
- ^{xxxiii} Ammar Belhimer. Les nouveaux chantiers du CNES. Le soir d'Algérie.08/07/2008.p24
- ^{xxxiv} ^{xxxiv} Abdelmadjid Bouzidi. L'économie algérienne a faim d'investissements productifs. Le soir d'Algérie. 11/02/2009